

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

DE 2020-19 : DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	116 995.94	0.00	2 712.77	0.00	119 708.71
Opérations de l'exercice	104 295.22	147 564.41	100 753.82	98 855.92	205 049.04	246 420.33
TOTAUX	104 295.22	264 560.35	100 753.82	101 568.69	205 049.04	366 129.04
Résultat de clôture	0.00	160 265.13	0.00	814.87	0.00	161 080.00

Il a été décidé que 35 000€ seront affectés en recette d'investissement.

DE 2020 20 : DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DU BUDGET 2020

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 267 312.13€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 91 093.40€. A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2020 à la somme de 15 944.36€.

DE 2020 21 : DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU MAIRE

DE 2020 22 : DELIBERATION CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRES ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire a déclaré ne pas vouloir prendre la totalité de son indemnité. En effet, depuis le 1er Janvier, le gouvernement a modifié le taux fixé pour les maires. Il est passé de 17% à 25.5% de l'indice brut terminal. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite un taux de 21% de l'indice brut terminal pour son indemnité.

Madame et messieurs les adjoints ont déclaré eux également ne pas vouloir du taux de 9.9% pour leur indemnité. Afin de ne pas avoir d'impact budgétaire par rapport au dernier mandat, ils ont choisi de définir leur taux à 4.45% de l'indice brut terminal, soit la somme des indemnités des 2 derniers adjoints divisés par 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 10/07/2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 21% de l'indice brut terminal et des adjoints à 4.45% de l'indice brut terminal.

DE 2020 23 : PROPOSITION DE LA LISTE DE PRESENTATION DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires : Yves MARTEL, Philippe SAILLY, RENAUX Daniel, GOSSELIN Nathalie, DUMONT Agnès, DUPEND Stéphane, BAILLET Mickael, HANQUEZ Lucien, JUNG Patrick, BLONDEL Nelly, MARGOLLE Yannick, ANDRIEUX Gérard

Commissaires suppléants : FOURRIER Béatrice, SAILLY Jean Bernard, JOLY Véronique, DELATTRE Jean Pierre, FOURQUET Florent, MASSET Kathy, SAILLY José, VAMBRE Harold, BOITREL Christelle, DELAPORTE SOPHIE, DAQUIN Julie, VANEKOUT Françoise

DE 2020 24 : DELIBERATION POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : SAILLY Jean Bernard BAILLET Mickael SAILLY Philippe

Membres suppléants : DAQUIN Julie DUMONT Agnès MARGOLLE Yannick

DE 2020 25 : DELEGUES DESIGNES AUPRES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

CA2BM : PETIT Philippe et SAILLY Jean Bernard

SYNDICAT MIXTE AGEDI : SAILLY Jean Bernard

MINISTERE DE LA DEFENSE : PETIT Philippe

AFR : PETIT Philippe

SECURITE ROUTIERE : BAILLET Mickael

RPI : PETIT Philippe, GOSSELIN Nathalie, DELAPORTE Sophie

DE 2020 26 : CREATION COMMISSIONS COMMUNALES

Fleurissement : SAILLY Jean Bernard, DUMONT Agnès, BAILLET Mickael, DAQUIN Julie, DELAPORTE Sophie, SAILLY Philippe

Sécurité routière : BAILLET Mickael, FOURQUET Florent, SAILLY Jean Bernard.

Travaux : PETIT Philippe, SAILLY Jean Bernard, BAILLET Mickael, SAILLY Philippe, MARGOLLE Yannick, GOSSELIN Nathalie.

Budget : SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie, DELAPORTE Sophie, DUMONT Agnès.

Fêtes et cérémonie : tous les conseillers.

Justice : PETIT Philippe, ROLAND Caron.

Communication : DELAPORTE Sophie, SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie, DAQUIN Julie, DUMONT Agnès.

Vie scolaire : FOURQUET Florent, MARGOLLE Yannick, SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie.

Aide à la personne : SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie.

Cimetière : DUMONT Agnès, SAILLY Philippe.

Participation citoyenne : FOURQUET Florent, BAILLET Mickael, PETIT Philippe, DELAPORTE Sophie, DUMONT Agnès, GOSSELIN Nathalie, SAILLY Jean-Bernard

DE 2020 27 : DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne : 190€ ;

La CUMA : 250€ ;

Le Comité des fêtes : 200€